

St.-Etienne, le 1^{er}. Janvier 1818.

M

Nous avons l'honneur de vous faire part que notre Société, sous la raison de Commerce de *Caillon Frères et Cie.*, étant à son terme, nous venons de la renouveler en y admettant en nom notre Neveu, et déjà associé *Seay Niocreux*, auquel nous accordons la signature Sociale, et qui continuera de gérer Nos Maisons de Paris, ainsi qu'il le fait depuis nombre d'années; nous vous prions de prendre note de sa Signature apposée ci-bas, ainsi que des nôtres, pour n'ajouter foi qu'à elles seules.

Ce changement n'en apporte aucun dans les affaires de nos deux Maisons de St.-Etienne et de Paris.

Nous nous flattons que le renouvellement de soins que nous nous proposons de porter à notre Fabrique, nous affectionnera davantage nos Amis; et notre attente sera remplie, si vous daignez nous accorder la continuité de votre confiance, que nous saurons justifier par les soins et le zèle que nous apporterons toujours dans l'exécution de vos ordres.

Nous avons l'honneur de vous saluer, M^o.
la plus parfaite considération

avec



Signature de n^{os}. S. Caillon aîné.

Caillon Frères & Niocreux

Signature de n^{os}. J^u. B^{te}. Caillon cadet.

Caillon Frères & Niocreux

Signature de n^{os}. J^u. Niocreux.

Caillon Frères & Niocreux

Paris le 3 février 1818.

Messieurs

Messieurs M. Fouache & fils negt. au barre
N° 22

En nous référant à la Circulaire d'autre part; nous avons
le plaisir de vous donner avis, que nous vous avons adressé hier par
Diligence, R. B. G. 1^{er} Contenant Subans de suite; que nous vous
Prions de charger sur le premier Navire, ~~de~~ de New York, à l'adresse
de M^{re} James B. Wierand, negt. à New York, ainsi que le paquet
Inclue

Nous vous renouvelons nos offres de service; & avons l'honneur
de vous saluer & Daignon frères & Rociereux

Nous vous prions de nous donner aussitôt que possible le Bordereau
de Chargement pour en faire l'assurance ici